

Le 12 juillet 2024

Monsieur le Maire
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers
Ville de Saint-Jérôme

Mesdames,
Messieurs,

À la demande du maire monsieur Marc Bourcier, je vous convoque à une séance extraordinaire qui aura lieu le **15 juillet 2024, à 17 h 00** au 300, rue Parent, Saint-Jérôme, et au cours de laquelle les points suivants seront discutés, savoir:

1.- OUVERTURE

- 1.1 OUVERTURE de la séance
- 1.2 PUBLIC - Période de questions
- 1.3 ADOPTION de l'ordre du jour

2.- AVIS DE MOTION – ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du règlement 0904-011 – Amendant le règlement 0904-000 sur l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc tel que déjà amendé
 - *Amendement au règlement*
 - *Modification de l'article 6.1.1.4 « Nouvelle pelouse »*
 - *Modification de l'article 7.3.1 « Permis de branchement*
 - *Modification de l'article 7.3.2 « Permis d'intervention dans l'emprise publique*
 - *Modification de l'article 7.9.1 « Branchement privé »*
 - *Modification de l'article 10.1 « Installation des compteurs »*
 - *Modification de l'article 16.2.3.4 « Stockage des volumes requis »*
 - *Modification de l'article 16.2.3 « Disposition concernant la rétention des eaux pluviales rejetées dans le réseau d'égouts unitaire ou pluvial, fossés ou cours d'eau d'un projet non assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (RLRQ, c. Q-2). »*
 - *Modification de l'article 16.2.3.5 « Dispositifs de contrôle »*
 - *Modification de l'article 16.2.3.7 « Renseignements requis à la demande de permis de construire »*
 - *Modification de l'article 16.2.4 « Disposition concernant la rétention des eaux pluviales rejetées dans le réseau d'égouts unitaire, ou pluvial, fossés ou cours d'eau d'un projet assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) »*
 - *Modification de l'article 16.2.11.3 « Renseignement requis à la demande de permis de construction »*
 - *Modification de l'article 16.2.12.3 « Renseignements requis à la demande de permis de construire »*
 - *Modification de l'annexe 6 intitulé « Tableau des contaminants a déversement limite selon des concentrations et des quantités maximales »*
 - *Modification de l'annexe 14 intitulé « Formulaire de déclaration de conformité »*
 - **Résumé général** : Règlement modifié pour (1) s'assurer que la mise en oeuvre des branchements privés d'aqueduc dont le diamètre est supérieur à 50 mm, soit les conduites avec joints, soit réalisée conformément aux normes en vigueur afin d'éviter les bris et fuites tout en limitant les responsabilités de la Ville; (2) pour faciliter la présentation des documents relatifs à la gestion des eaux pluviales lors de la demande de permis de construction et en faciliter l'analyse ainsi que de (3) corriger certains articles du règlement
 - *Districts : Tous*
- 2.2 Adoption du règlement 1000-000 – Règlement décrétant des travaux de réfection de la patinoire et du terrain de pétanque au parc de La Salette (VP 2023-14,1) et travaux de réfection des terrains de baseball, volleyball et de palets américain au parc Schulz (VP 2023-14,2) et les travaux connexes ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$
 - *Nouveau règlement*

- *Emprunt 2 500 000 \$*
- *Terme 20 ans*
- *100% à l'ensemble*
- *Districts : 3 et 12*

2.3 Adoption du règlement 1001-000 – Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'une nouvelle traverse piétonne avec feu de circulation sur la rue de Montigny devant l'entrée principale de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme ainsi qu'un emprunt de 890 000 \$ - PR-1001-000

- *Nouveau règlement*
- *Emprunt 890 000 \$*
- *Terme 20 ans*
- *100% à l'ensemble*
- *District : 6*

3. **ZONAGE**

3.1 Résolution de contrôle intérimaire - Révision du plan et des règlements d'urbanisme - Prohibition de certaines interventions dans les zones H-2604 et H-2605

- *S'inscrit dans le cadre du processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme entrepris par la Ville de Saint-Jérôme*
- *Visé à limiter ou prohiber certaines interventions afin de ne pas compromettre la portée de la réflexion d'aménagement en cours durant le processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme*
- *Districts : Tous*

3.2 Adoption avec modifications du règlement 0309-534 – Règlement amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-534

- *Amendement au règlement*
- *Afin de créer les zones I-2600 et I-2602 destinées au développement du « Quartier industriel Ouest » où seront autorisées exclusivement des industries innovantes*
- *Afin de créer les zones P-2601, I-2607 et I-2608 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques à l'intérieur du « Quartier industriel Ouest »*
- *Afin de créer la zone I-2603 pour permettre des usages industriels et commerciaux sur une partie de la rue Lamontagne*
- *Afin de créer les zones H-2604 et H-2605 pour permettre des usages résidentiels sur une partie de la rue Lamontagne*
- *Afin de créer la zone I-2606 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques à l'intérieur du quartier industriel « Larry-Ball »*
- *Afin de remplacer la zone P-2080 par la zone P-44, afin d'exclure le parc du Lac-Jérôme du périmètre d'urbanisation*
- *Afin d'agrandir la zone F-56 à même une partie de la zone F-71, afin d'y intégrer certaines habitations unifamiliales isolées existantes*
- *Assemblée publique : 9 juillet 2024*
- **Modifications :**
 - *Une sous-section et sept (7) articles supplémentaires ne comprenant pas de texte ont été ajoutés au règlement*
 - *Une révision des limites de la nouvelle zone I-2603 correspondant à une partie de la rue Lamontagne entre le boulevard Lajeunesse Ouest et la rue De Martigny Ouest a été effectuée*
- *Districts : 3,4,7,10 et 12*

3.3 Avis de motion – Amendement au règlement 0948-000 assujettissant l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense liée à l'ajout, la mise à niveau, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux nécessaires au contrôle des débordements du réseau d'égout sanitaire et création d'un fonds dédié à cette fin afin d'intégrer une modulation des contributions pour les immeubles résidentiels de plus de trente (30) logements et de réduire le montant de contribution à partir duquel il est possible de payer en plusieurs versements – PR – 0948-001

- *Amendement au règlement*
- *Afin d'accélérer la création de logements et la densification des secteurs prioritaires de développement*
- *Afin d'augmenter l'attractivité de la Ville auprès des différents constructeurs*
- *Afin de favoriser les investissements en matière d'habitation*
- *Afin de rester compétitive avec les villes environnantes*
- *Districts : Tous*

- 3.4 Adoption – Projet d’amendement au règlement 0948-000 assujettissant l’émission d’un permis de construction au paiement d’une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense liée à l’ajout, la mise à niveau, l’agrandissement ou la modification d’infrastructures ou d’équipements municipaux nécessaires au contrôle des débordements du réseau d’égout sanitaire et création d’un fonds dédié à cette fin afin d’intégrer une modulation des contributions pour les immeubles résidentiels de plus de trente (30) logements et de réduire le montant de contribution à partir duquel il est possible de payer en plusieurs versements – PR – 0948-001
- *Amendement au règlement*
 - *Afin d’accélérer la création de logements et la densification des secteurs prioritaires de développement*
 - *Afin d’augmenter l’attractivité de la Ville auprès des différents constructeurs*
 - *Afin de favoriser les investissements en matière d’habitation*
 - *Afin de rester compétitive avec les villes environnantes*
 - *Districts : Tous*
- 3.5 Adoption du règlement 0300-019 – Amendement au règlement 0300-000 sur le plan d’urbanisme, tel que déjà amendé
- *Amendement au règlement*
 - *Afin d’identifier sur différents plans complémentaires du plan d’urbanisme le nouveau « Quartier industriel Ouest »*
 - *Afin de créer la nouvelle aire d’affectation « Quartier industriel Ouest » où la fonction dominante devra exclusivement être des industries innovantes et où au moins 48 % de sa superficie devra être affectée à des activités de conservation et de protection de milieux humides et hydriques*
 - *Afin d’abroger les objectifs et les dispositions visant à adopter un programme particulier d’urbanisme pour la rue De Martigny*
 - *Afin d’ajouter des objectifs et des dispositions visant à adopter un programme particulier d’urbanisme pour le secteur ouest du territoire incluant le nouveau « Quartier industriel Ouest »*
 - *Afin de délimiter le quartier industriel « Larry-Ball » où au moins 38 % de sa superficie devra être affectée à des activités de conservation et de protection de milieux humides et hydriques*
 - *Afin d’exclure le parc naturel du Lac-Jérôme du périmètre d’urbanisation et l’intégrer à l’aire d’affectation « Espace vert et de récréation »*
 - *Afin de modifier le plan des affectations au sol et des densités et son occupation*
 - *District : Tous*
- 3.6 Avis de motion – Amendement au règlement 0313-000 relatif aux permis et aux certificats de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé, afin de moduler le tarif relatif à un permis pour un usage résidentiel (nouvelle construction, ajout de logement ou de chambre, agrandissement ou rénovation, incluant la réparation, rénovation ou restauration d’une construction assujettie à un plan d’implantation ou d’intégration architecturale (PIIA) selon la valeur des travaux – PR – 0313-039
- *Amendement au règlement*
 - *Afin d’accélérer la création de logements*
 - *Afin d’augmenter l’attractivité de la Ville auprès des différents constructeurs*
 - *Afin de favoriser les investissements en matière d’habitation*
 - *Afin de rester compétitive avec les villes environnantes*
 - *District : Tous*
- 3.7 Adoption – Projet d’amendement au règlement 0313-000 relatif aux permis et aux certificats de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé, afin de moduler le tarif relatif à un permis pour un usage résidentiel (nouvelle construction, ajout de logement ou de chambre, agrandissement ou rénovation, incluant la réparation, rénovation ou restauration d’une construction assujettie à un plan d’implantation ou d’intégration architecturale (PIIA) selon la valeur des travaux – PR – 0313-039
- *Amendement au règlement*
 - *Afin d’accélérer la création de logements*
 - *Afin d’augmenter l’attractivité de la Ville auprès des différents constructeurs*
 - *Afin de favoriser les investissements en matière d’habitation*
 - *Afin de rester compétitive avec les villes environnantes*
 - *District : Tous*
- 3.8 Avis de motion – Amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR – 0309-535
- *Amendement au règlement*
 - *Afin d’autoriser l’usage « Garage municipal » dans la zone I-1090*
 - *Assemblée publique de consultation : 24 juillet 2024*
 - *District : District : 10*

3.9 Adoption – Projet d’amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR – 0309-535

- Amendement au règlement
- Afin d’autoriser l’usage « Garage municipal » dans la zone I-1090
- Assemblée publique de consultation : 24 juillet 2024
- District : District : 10

3.10 Avis de motion – Projet de règlement de contrôle intérimaire 0327-000 en lien avec la révision du plan et des règlements d’urbanisme

- Nouveau règlement
- Afin de limiter ou prohiber certaines interventions afin de ne pas compromettre la portée de la réflexion d’aménagement en cours durant le processus de révision du plan et des règlements d’urbanisme
- Districts : Tous

4.- DEMANDES DE PERMIS - PIIA

5.- PAIEMENTS DIVERS

5.1 Dépenses et termes de remboursement – Services professionnels et travaux d’installation d’enseignes extérieures à affichage numérique (VP-2016-2,1)

- Règlement d’emprunt numéro 0969-000
- Montant : 600 000\$
- Terme : 10 ans
- 100% à l’ensemble

6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Demande d’aide financière – Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM), volet 2 : projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d’une mise en commun de services ou d’un regroupement municipal

7.2 Non-exercice du droit de premier refus sur la vente liée du lot 6 541 613 – Gestion Marcillaud inc.

- Pour la construction de la phase 2, le promoteur doit vendre une partie du lot 6 541 613 à l’entreprise liée « Projet le rocher 2 inc. » pour permettre la création de 62 nouveaux logements

7.3 Vente du lot 6 259 281 du cadastre du Québec – 9518-1038 Québec inc.

- Pour permettre la construction de condos industriels destinés à la vente

7.4 Entente intermunicipale relative à la gestion du projet TrottiNord (Avenant No 1)

- Suivant la signature de l’entente, des modifications mineures relatives aux clauses de responsabilité et d’assurance ont été exigées par l’assureur – Clause 7.1 remplacée

8.- CAPITAL HUMAIN

8.1 Transaction et quittance employé #4055

8.2 Nomination – Directeur – Service des travaux publics

9.- CLÔTURE

9.1 PUBLIC – Seconde période de questions

9.2 Dépôt d’avis de proposition par les membres du conseil

9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La greffière adjointe de la Ville,


LAURENCE CHÉNARD
LC/cr

p. j.